

DROIT DE SUITE

Cette rubrique est destinée à rendre compte d'articles ou d'écrits divers parus dans des ouvrages, des revues ou dans la presse se rapportant directement ou indirectement à la région de Pleaux et à la Xaintrie en général, quel qu'en soit le thème . Le but est essentiellement de faire connaître les travaux d'autres auteurs amoureux de la région et d'amorcer avec eux, le cas échéant, un dialogue constructif et fécond, notamment en cas de divergences dans l'interprétation d'un document ou d'un monument appartenant à notre patrimoine commun. Il va de soi que cet exercice se veut exempt de tout esprit polémique et vise uniquement à faire progresser la connaissance de notre passé proche ou lointain sur des bases solides, dans l'intérêt de la communauté des chercheurs et du public.

LA CROIX ET LA BANNIERE

Citation ?

Dans leur élan visant à mettre au goût du jour l'histoire du patrimoine local, les *Carnets d'Aurélie*, après avoir jeté bas le bon Saint Louis de son ancestral piédestal barriacois⁵⁸, ont voulu, sans doute dans un louable esprit d'équilibre, conférer une dimension royale à deux anciennes croix de la commune de Saint – Christophe les Gorges⁵⁹...Comment ? Tout simplement en décrétant *ex cathedra* ⁶⁰ que les fleurs de lys ornant lesdites croix étaient le fruit de la volonté de Catherine de Médicis, reine de France et accessoirement dame de Saint Christophe, de marquer les limites territoriales de la seigneurie héritée de sa tante Anne de de la Tour d'Auvergne en 1533⁶¹ . Pour ce faire la Florentine ou son représentant local, aurait demandé de sculpter⁶² sur deux antiques croix locales proches du bourg de Saint Christophe, une ou plusieurs fleurs de lys, symbole de la monarchie, et ce entre 1549 date de son sacre officiel comme reine de France et 1587, date à laquelle elle se sépara de ce bien au profit des Chabannes -Curton, seigneur de Madic.

Thèse certes séduisante mais qui demande à être vérifiée point par point puisque l'article ne cite aucune source, écrite ou autre, ni aucun témoignage à l'appui de ses affirmations. Or pas moins de quatre conditions devraient être remplies pour accorder un début de crédit à une interprétation qui, à ce stade, reste entièrement gratuite .

⁵⁸ Voir *Les carnets d'Aurélie* N°1 pages 18 à 22.

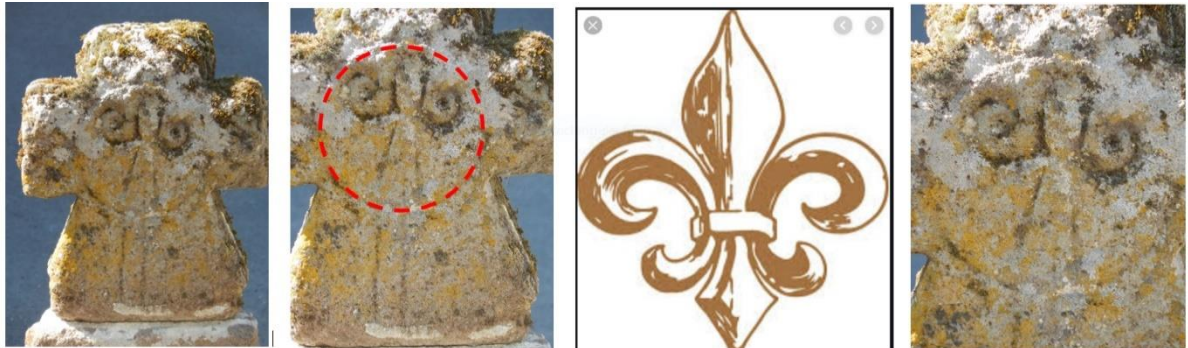
⁵⁹ Voir *Les carnets d'Aurélie* N°1 pages 23 à 29.

⁶⁰ L'auteur de l'article, Madame Aurélie Aubignac est docteur en archéologie et en histoire de l'art.

⁶¹ Pour les détails généalogiques, voir *foot note* 12.

⁶² Sculpture ou taille en réserve ou « en creux ».

Première condition : S'assurer qu'il s'agit bien de fleurs de lys ; or cette condition est loin d'être remplie au moins pour la croix située aujourd'hui sur la place de l'église. Comme il ressort clairement des photos ci-dessous, le motif figurant au revers du christ peut difficilement passer pour une fleur de lys, même aux yeux d'un amateur peu regardant ...



En effet lorsque l'on observe attentivement le mouvement des courbes, l'on constate qu'il évolue exactement en *sens inverse* de celui d'une fleur de lys c'est à dire du haut vers le bas pour se terminer vers le haut alors que le mouvement des courbes de la fleur de lys part du bas vers le haut pour se terminer vers le bas...Ce curieux motif soigneusement dessiné ne peut donc en aucun cas représenter une fleur de lys dont le modèle est plus ou moins fixé depuis des siècles. Il reste encore aujourd'hui une énigme, sentiment encore renforcé par la présence d'une sorte de « manche » à moitié dans le cercle et à moitié en dehors ...



Figure 2 Blason de Catherine de Médicis

Exclue de la première croix, la présence de plusieurs fleurs de lys est, en revanche, probable sur la seconde croix située sur la route de Loupiac, même si ces dernières revêtent une forme très rudimentaire (voir figure 1). Constat qui ne lève d'ailleurs pas les doutes sur la thèse de l'auteur puisqu'on peut légitimement se demander les raisons de cette forme



Figure 1 Croix sur la route de St Christophe à Loupiac

grossière, réalisée (du moins en théorie) à un moment où le modèle de la fleur de lys est parfaitement fixé (voir figure 2). Par ailleurs, si l'on admet que le premier motif – celui de la croix de l'église- serait une fleur de lys (ce qui, encore une fois, est très contestable), pourquoi utiliser deux modèles différents d'emblème pour ce qui est censé être une seule et même opération d'« appropriation » réalisée en un seul temps, celui de la présence éphémère de Catherine comme chatelaine des lieux ? Cela paraît fort peu logique et , à vrai dire, invraisemblable...

Deuxième condition : accepter l'idée qu'il existe une corrélation obligée entre la présence fleurs de lys et la royauté, ce qui est à la base même du raisonnement de l'auteur. Or rien n'est moins sûr. Tous les spécialistes qui se sont penchés sur la question (Pierre Moulier, Jacques Baudoin, Gabriel Audebert, entre autres) sont parvenus à la conclusion unanime que le symbolisme de la fleur de lys allait bien au-delà d'une simple référence à la royauté. Symbole d'autorité, de pureté notamment mariale ou parfois simple élément décoratif, la fleur de lys peut se rattacher aux ordres de chevalerie⁶³, à la Vierge et même, tout simplement, à l'art populaire . Ainsi, pour se limiter au seul Cantal, Pierre Moulier, dans son ouvrage exhaustif sur les croix de Haute Auvergne⁶⁴, recense plusieurs croix⁶⁵ portant une ou plusieurs fleurs de lys, sans aucun lien connu avec les rois de France et considère qu' *il serait bien osé de faire du lys le signe de la royauté dès qu'il apparaît sur une croix !*



On peut voir ci-dessus trois anciennes croix cantaliennes, difficiles à dater mais certainement antérieures au 15^e, où figurent plusieurs fleurs de lys, respectivement de gauche à droite à Saint - Clément, à Tourniac et à Anglars de Salers (dessin reproduit avec l'aimable autorisation de P Moulier). Il n'existe, à notre connaissance, aucun rapport entre ces croix et un roi en particulier, non plus qu'avec la royauté française en général . En revanche, il n'est peut-être pas inintéressant de noter, que les trois croix en question se trouvaient à l'origine – et pour celle de Tourniac se trouve encore - dans le cimetière paroissial...

Troisième condition : apporter la preuve qu'au moins l'une des deux croix en question marque la limite de la seigneurie de Saint - Christophe, puisque tel est le sens même de la thèse défendue dans l'article des *Carnets d'Aurélien*... Or, non seulement la démonstration n'en est pas faite mais plusieurs documents d'archives tendent à prouver le contraire...

Le seul et unique argument avancé à ce sujet par l'auteur de l'article repose sur la présence à proximité de l' emplacement originel de la croix en question, d'anciens chemins, assimilés abusivement pour les besoins de la cause à des limites de juridiction. Or s'il est vrai que le plateau au-dessus de Saint Christophe justement dénommé « Les estrades » était

⁶³ C'est notamment l'avis de Jacques Baudoin et de Gabriel Audebert qui soutiennent l'idée d'une relation entre la fleur de lys et l'Ordre du Temple.

⁶⁴ Pierre Moulier, *Les croix de Haute Auvergne*, réédition, Editions de la flandonnaire, 2017.

⁶⁵ Notamment la croix de La Chaumette à Saint Flour, la croix de Tourniac, la croix de Saint Clément, la croix de Noux à Anglard de Salers etc.

effectivement parcouru par d'antiques voies de communication⁶⁶, aucun document ni aucune tradition connue n'établit que les chemins en question aient constitué la limite de la seigneurie de Saint - Christophe. La présence à proximité d'un lieu-dit *Maison rouge* confirme simplement l'existence de ces anciens chemins. Quant au rapprochement entre *le Raynal*, autre lieu dans les environs et le *renard* (nommé – rappelons-le - à l'époque goupil !), au motif que ce dernier serait *l'animal des lisières* (sic) , il relève de la plus haute fantaisie puisque l'étymologie du mot renard n'a absolument rien à voir avec la notion de limite⁶⁷.

Si la quête sur place se révèle d'aucun secours, la consultation des vieilles chartes, en revanche, permet de se faire une idée assez précise des limites de la baronnie de Saint Christophe, lesquelles contredisent ouvertement la thèse de l'auteur de l'article des *Carnets d'Aurélié*. Le premier texte est un hommage d'Olivier et Guy d'Albars daté du 12 juillet 1267⁶⁸ à Henri II comte de Rodez ⁶⁹ en sa qualité de seigneur comte de Saint Christophe, qui détaille l'étendue des terres relevant de ces deux vassaux, en précisant qu'elle se prolonge jusqu'à la rivière d'Incon (*...usque ad rivum d'Incon...*) ; or le cours de l'Incon se trouve bien au nord des croix étudiées dans les *Carnets d'Aurélié*. Cette limite septentrionale de la baronnie de Saint Christophe est confirmée par les hommages des autres vassaux et elle sera reprise dans un acte de 1311 où le suzerain de Saint Christophe, Bernard de la Tour, demande à nouveau aux titulaires de fiefs de lui faire hommage de leurs terres. En 1502, un nouvel hommage d'un d'Albars reprend les mêmes limites - soit bien au nord des croix – et en 1657 , une nouvelle nomenclature des fiefs et arrières fiefs de la baronnie de Saint Christophe élargit encore son domaine bien au-delà des croix décrites dans les *Carnets d'Aurélié*, lesquelles croix n'ont donc jamais pu jouer le rôle revendiqué de limites de juridiction⁷⁰.

Indépendamment de la question des *limites matérielles* qui suffit à ruiner la thèse de l'article, on peut s'interroger sur le point de savoir si le statut des biens propres de Catherine de

⁶⁶ Deux anciennes voies - d'où le lieudit « Les estrades » - se rejoignaient au niveau de Saint - Christophe à savoir l'ancienne voie de Salers à Pleaux (voir Amé *Dictionnaire topographique du département du Cantal* page X) dont le caractère de voie romaine allégué dans l'article est plus que douteux, et l'ancienne voie d'Aurillac à Pleaux qui constituait un itinéraire alternatif à celui passant par les Estourocs (voir Franck Imberdis, *Le réseau routier en Auvergne au XVIIIème siècle*, PUF 1967 page 207-208.

⁶⁷ Le nom de renard ou renart donné au goupil dans le Roman de Renard, est tiré d'un nom de personne d'origine francique *Raginhart* composé des éléments Ragin (Conseil ; voir allemand « Rat ») et hart (dur ou fort) ; voir le prénom allemand Reinhard ; quant au nom Raynal, son étymologie est controversée : certains y voient un prénom aux racines germaniques (ragin/ conseil et wald/ gouverner) ; d'autres lui donnent le sens de borne.

⁶⁸ *Documents relatifs à la vicomté de Carlat* par MM Saige et de Dienne ; tome 1^{er} pages 29 et 131

⁶⁹ L'histoire de la baronnie de Saint-Christophe aux temps féodaux est compliquée en raison de la multiplicité des familles nobles impliquées. Pour faire simple, on retiendra que Saint-Christophe fut à l'origine sous la suzeraineté de la puissante famille des comtes de Scorailles ce que confirme le fait que cette suzeraineté passa ensuite aux comtes de Rodez et vicomtes de Carlat en 1240 par le mariage d'Algayette de Scorailles avec Henri comte de Rodez, puis en 1295 aux barons de La Tour d'Auvergne après le mariage de Bertrand de la Tour d'Auvergne avec Béatrice de Rodez. Un descendant de Bertrand, Jean de la Tour d'Auvergne eut deux filles de son épouse Jeanne de Bourbon -Vendôme : Anne de la Tour qui épousa Jean Stuart duc d'Albany et Madeleine de la Tour qui épousa Laurent de Médicis, duc d'Urbino. C'est de cette dernière union que naquit à Florence en 1519 Catherine de Médicis laquelle héritera en 1533 de la baronnie de Saint - Christophe de sa tante Anne de la Tour.

⁷⁰ Renseignements tirés de manuscrits inédits de l'abbé Henri Burin et d'une série d'articles parus sous sa signature en 1923 dans *La croix du Cantal* ; voir aussi Abel Beaufrère *Notre Dame du château* et Henri Burin *Une reine de France fille d'Auvergne*, Journal du massif central du 23 octobre 1937.

Médicis permettait de les considérer comme relevant du domaine royal et, plus généralement, si la notion même de bornage a du sens dans le cas d'une seigneurie au territoire discontinu, dispersée de manière aléatoire sur plus d'une douzaine de paroisses, comme l'était à l'époque la baronnie de Saint-Christophe...

Quatrième condition : apporter la preuve formelle que les fleurs de lys (ou soi-disant fleurs de lys) ont été sculptées ou taillées *postérieurement* à la confection des croix elles-mêmes.

En effet, la thèse défendue dans l'article exige impérativement que les motifs en question aient été apposés entre 1549 et 1587 alors que, d'après leur apparence, les croix originelles remontent sans doute au 13^e siècle pour l'une et peut-être aux 14^e -15^e siècles pour l'autre. Or un tel hiatus dans le temps qui, d'après l'auteur, concernerait non seulement les fleurs de lys mais aussi le personnage en creux figurant au revers de la croix de la route de Loupiac (voir



Figure 3 Croix sur la route de St Christophe à Loupiac (revers)

figure 3) serait totalement inédit et n'a jamais été envisagé par aucun des spécialistes qui se sont penchés sur la question⁷¹. Sans l'exclure totalement, l'on peut considérer cette conjecture comme hautement improbable au vu de l'apparence générale de la croix, du côté primitif du motif de la fleur de lys et de la facture pour le moins naïve – aux dires mêmes des auteurs - du personnage sculpté en creux (figure n° 3). Or il paraît difficile d'imaginer *a priori* qu'un personnage sculpté au milieu du 16^e siècle apparaisse comme plus naïf que son *alter ego* du 13^e, même en Haute Auvergne !

Un ultime démenti des affirmations de l'auteur relève du simple bon sens. Comment imaginer en effet que Catherine de Médicis régente en charge des affaires de l'Etat, plongée quotidiennement pendant cette période particulièrement troublée de notre histoire nationale, dans l'imbroglio inextricable des conflits d'intérêts, des luttes sanglantes et des manœuvres politiques incessantes et compliquées que généraient les guerres de religion, ait eu l'idée de se préoccuper

de faire border quelques arpents de terre au statut incertain, dans la lointaine province d'Auvergne ?

Terre à laquelle elle n'accordait d'ailleurs qu'un intérêt très relatif puisqu'elle n'hésiterait pas à s'en séparer quelques années plus tard...

⁷¹ Voir notamment P Moulier et J Baudoin (opus cités)

Au terme de cette brève étude, force est de constater que la thèse défendue dans les *Carnets d'Aurélié* apparaît comme un montage fantaisiste d'allégations purement gratuites, contredites par *l'observation des croix* (absence de fleur de lys dans un cas et aucune preuve d'une apposition postérieure dans l'autre cas), par *l'observation des lieux* (les limites effectives de la seigneurie de Saint Christophe ne correspondent pas aux croix en question), par *l'observation des précédents* (il n'existe aucune relation obligée entre le motif de la fleur de lys et la royauté) et, enfin, par *l'observation du contexte historique* qui rend hautement improbable la



Catherine de Médicis château de Pau

démarche prêtée à Catherine de Médicis... Faute d'emblèmes, de limites et de motifs, cette construction faussement *savante* flotte dans le vide et s'apparente plutôt à une sorte de fable moderne, malheureusement sans le charme de la vieille légende qui voulait que la Florentine en tenue de grand apparat, apparaisse le soir dans les brumes de l'automne, gravissant les marches de la chapelle du château - bas de Saint-Christophe⁷².

A défaut de démonstration, restent des interrogations et c'est sans doute le seul et unique mérite de cet article de les avoir suscitées : interrogation sur la signification du curieux motif figurant sur la croix transférée aujourd'hui place de l'église à Saint - Christophe et interrogation sur la *vraie signification* des six fleurs de lys qui ornent la croix située sur la route de Loupiac comme de celles que l'on peut voir sur les trois autres exemples cités dans l'article (Tourniac, Saint Clément et Anglars de Salers) . Nous faisons appel au savoir et à la sagacité de nos lecteurs pour faire progresser le débat à ce sujet⁷³. Nous avons déjà quelques pistes...

JKN



Croix du cimetière de Tourniac (avers)
avec fleurs de lys (Dessin de R Mil)

⁷² Voir Abbé Henri Burin *Une reine de France fille d'Auvergne*, Journal du massif central du 23 octobre 1937.

⁷³ Dans ce contexte, nous attendons naturellement avec une grande impatience, l'article annoncé dans le numéro 2 des *Carnets d'Aurélié* sur la croix du cimetière de Tourniac qui comporte aussi deux fleurs de lys grossièrement taillées au revers, accompagnées d'autres symboles (oiseaux) assez mystérieux.